



30 ans !

Le journal du cycliste urbain

n°109

Hiver 2010 / 2011 – 0,76 €

Abonnement annuel : 3 € – Cotisation annuelle : 7 €

Sommaire

- p. 2 : Edito
- p. 3 : Brèves - Doubles sens cyclables ; Tourne à droite
- p. 4 : Actu - Procès d'un chauffard meurtrier
- p. 5 : Brève - Randonnée vélo dans la vallée du Lot
- p. 6 & 7 : L'association Vélo a 30 ans !
- p. 8 & 9 : Revue de presse
- p. 10 : Balades du Dimanche - Programme du printemps
- p. 11 : Brève - Les platanes de la route d'Albi
- p. 12 : Actu - Le tram a été inauguré... à vélo !
- p. 13 : Voies Vertes - Coulée verte entre Toulouse et Blagnac
- p. 14 : Voies Vertes - Coulée verte jusqu'au Cancéropôle
- p. 15 : Balade n°63 - Castres > Revel par la véloroute
- p. 16 : Agenda

Idee née en bord de Garonne, lors de la fête des berges, l'Association Vélo a débuté son existence officielle le 23 janvier 1981, lorsque ses statuts ont été déposés. Bravo à ces précurseurs courageux qui nous ont montré la voie à suivre ! Jean-Claude Coustel, qui fait partie de ces fondateurs, nous décrit dans ce numéro le contexte dans lequel cette création a eu lieu.

L'actualité a été riche pour l'Association en cet automne. A commencer par l'actualité judiciaire, puisque l'Association Vélo s'est constituée partie civile au procès du chauffard qui a tué Jonathan Magonthier en avril 2009 alors qu'il circulait à VélOToulouse (voir l'article complet dans ces colonnes). Le procureur a requis 3 ans de prison dont 18 mois fermes, et l'Association a réclamé 3000 euros de dommages et intérêts. Le juge a suivi les réquisitions du procureur, mais nous a par contre déboutés de nos demandes, créant malheureusement une jurisprudence peu encourageante pour les autres associations du réseau français qui voudraient initier une démarche similaire.

Le tramway a également fait beaucoup parler de lui ! Si l'actualité s'est beaucoup portée sur l'inauguration annulée et la grève qui a suivi, nous avons également organisé une action médiatique le mercredi précédent son inauguration théorique. Nous avons invité les élus responsables du projet (Pierre Cohen pour le Grand Toulouse, Joël Carreras - président de la SMAT, Bernard Keller - maire de Blagnac, Philippe Goirand - responsable pistes cyclables) à venir parcourir à vélo une portion sélectionnée du tracé. Si les maires et présidents n'avaient pas fait le déplacement, nous avons malgré tout pu faire la reconnaissance du tracé avec Ph. Goirand et une technicienne de la SMAT : les aménagements sont inexistant à Blagnac, et parcourir cette ligne est désagréable et dangereux. Pratiquement aucun stationnement vélo aux stations, et, comble du comble, les vélos sont interdits à bord, même aux heures creuses ! Pour le vélo, c'est complètement raté, et nous ne nous sommes pas privés de le faire savoir. Nous sommes repartis en partageant ce constat avec les personnes présentes, et la promesse que des améliorations seront étudiées.

Tramway toujours, mais cette fois-ci avec la ligne Garonne. Si le sort réservé aux cyclistes sera bien meilleur que sur la ligne T1, il reste deux points durs sur le trajet de cette ligne : le franchissement de la voie ferrée sur Déodat de Séverac, et surtout l'avenue de Muret qui ne prévoit aucun aménagement pour les vélos, privilégiant le double sens voiture et le stationnement. Nous avons manifesté et contribué à l'enquête publique pour faire connaître notre position.

Les double-sens cyclables et notre recours gracieux ont également fait parler d'eux ces dernières semaines, incitant le Grand Toulouse à accélérer les choses, et faisant mieux connaître cette modification du code de la route au grand public. Nous suivons l'avancement de ce déploiement lors de nos réunions bimestrielles, et restons vigilants sur les rues qui seraient interdites abusivement.

Enfin, vous trouverez dans ces pages l'invitation pour notre assemblée générale, qui aura lieu le samedi 5 février à la maison du vélo. Moment important de la vie de notre association, nous vous encourageons à venir échanger avec nous sur le vélo en général et sur l'Association en particulier. Cette AG sera également l'occasion de renouveler notre CA et notre bureau. Pour ma part, après quatre années de présidence, j'ai décidé de ne pas me représenter afin de me dégager un peu de temps pour d'autres activités. Ces quatre années ont été très riches, instructives et surtout constructives pour la cause du vélo !

Merci de m'avoir donné votre confiance tout au long de ces quatre mandats !

Florian Jutisz
Président de l'Association Vélo

Double sens cyclable : le recours permet d'avancer

L'association Vélo a envoyé en septembre un recours gracieux au Maire de Toulouse contre deux arrêtés municipaux abusifs interdisant de double sens cyclable (DSC) en zone 30. La ville rose n'avait pas mis en conformité avec la réglementation nationale ses zones 30 malgré le délai accordé de deux ans. Ces recours ont accéléré les choses puisque l'étude des rues à sens unique en zone 30 a débuté. Le Grand Toulouse s'est engagé à une concertation avec l'association à chaque fois qu'une interdiction était envisagée. La mise en conformité totale devrait être terminée pour l'été 2011.



Photo : fubicy.org

Le tourne à droite possible au feu rouge

Le code de la route a évolué suite à un décret du 12 novembre 2010. En agglomération, il se transforme doucement en code de la rue. Ainsi, le maire peut décider d'autoriser les cyclistes à « griller » le feu rouge pour tourner à droite, à condition qu'un panneau spécifique soit mis en place. Ce panneau sera officialisé prochainement. Cette disposition (article R415-15) complète une plus ancienne : le maire peut mettre en place aux carrefours à feux tricolores un feu décalé pour les cyclistes. Les élus ont maintenant à leur disposition des possibilités intéressantes pour favoriser et sécuriser les déplacements à vélo. Nos élus toulousains ne manqueront certainement pas de les utiliser...



Photo : velo-cite.org

nouveau!

Le formulaire des observations, réservé jusqu'à présent aux seuls adhérents, est maintenant disponible pour tout le monde. Les remontées au Grand Toulouse sont aujourd'hui formalisées et commencent à être prises en compte par les pôles. Ce système ne demande qu'à vivre avec vos remarques et votre expertise de la rue à vélo.

<http://toulouse.fubicy.org>



L'Association Vélo Toulouse se porte partie civile au procès d'un chauffard meurtrier et fuyard

Le 3 avril 2009, Jonathan Magonthier, un étudiant de 19 ans circulant à vélo à Toulouse sur un VélÔToulouse (Vélo en libre-service), se faisait mortellement faucher par un automobiliste sur la ceinture des boulevards. Ce dernier, circulant à vive allure (plus de 90 km/h d'après l'enquête) et en état d'ébriété avancé, ne pris ni la peine de freiner, ni même de ralentir, alors que Jonathan se faisait projeter sur plus de 15 mètres et mourait sous les yeux de son meilleur ami qui était lui aussi à vélo. L'automobiliste ne s'arrêta pas, et ce n'est que grâce à un concours de circonstance qu'il pût être retrouvé 24 heures plus tard alors qu'il cherchait cyniquement à faire réparer discrètement son véhicule. Il continua pourtant à nier les faits lorsque la police se présenta à sa porte, et ce n'est qu'au moment où celle-ci demanda à voir sa voiture qu'il fût contraint d'admettre son forfait.

Ces circonstances particulièrement dramatiques, le délit de fuite du chauffard qui a lâchement refusé d'assumer les conséquences de ses abus manifestes (vitesse trop élevée, alcool), le lieu emprunté quotidiennement par des milliers de cyclistes, et notamment des étudiants, ont contribué à renforcer l'émotion des cyclistes toulousains, et en particulier des militants de Vélo Toulouse. Nous avons pris contact avec la famille au cours des jours qui ont suivi l'accident, et avons organisé un mois après un dépôt de gerbe sur les lieux de l'accident, accompagnés de la famille et des amis de Jonathan.

L'accident dont a été victime Jonathan Magonthier illustre l'insuffisance des aménagements routiers et urbains prévus pour la circulation des cyclistes, le mépris dans lequel sont tenus les cyclistes par certains conducteurs d'automobiles et le danger que ces derniers leur font consciemment courir.

La section des boulevards sur laquelle s'est produit l'accident, avenue Paul Séjourné, est particulièrement hostile pour les cyclistes, malgré la présence de nombreux logements et d'une cité universitaire. Section du centre-ville aménagée en 2x2 voies, elle favorise la vitesse des véhicules qui arrivent lancés à vive allure depuis le pont des catalans. Vélo Toulouse réclame depuis de nombreuses années des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules sur cette section, avec notamment la création de couloirs bus, et nous avons d'ailleurs manifestés sur ce thème en novembre 2008, six mois avant l'accident. Malheureusement, ce décès n'aura même pas servi à améliorer nos conditions de circulation, puisqu'aucun aménagement conséquent n'a été réalisé au cours des 18 mois qui se sont écoulés jusqu'au procès, les services techniques voulant à tous prix préserver la capacité d'écoulement automobile sur cette section très empruntée.



Photo : T. Bordes
La Dépêche du Midi

Pour toutes ces raisons, Vélo Toulouse a décidé de se porter partie civile aux côtés de la famille de Jonathan Magonthier, constituant en cela une première en France. L'association a demandé 3000 euros de dommages et intérêts au chauffard, arguant comme exposé au tribunal que « l'accident dont a été victime Jonathan Magonthier est de nature à décourager les gens, qui ne trouvent pas les aménagements nécessaires à une circulation sans risque, et qui voient que leur vie peut être exposée, de circuler à bicyclette. Cet accident contribue ainsi à ruiner les efforts de l'association pour promouvoir l'usage du vélo en ville, efforts qui se matérialisent notamment par la participation à La semaine du vélo, dans le cadre d'une manifestation particulière intitulée « allons-y à vélo », et au cours de laquelle sont faites des animations et distribués des articles comme des gilets fluorescents ou des bandes lumineuses. Ainsi, les efforts financiers consentis par l'association se trouvent réduits à néant par le comportement d'un automobiliste comme celui-ci. »

Le procès au eu lieu le 8 novembre 2010, et le procureur a requis 3 ans de prison dont 18 mois fermes. Cet évènement a été largement médiatisé par l'association, puisque nous avons convoqués les médias (régionaux et nationaux) et tenus une conférence de presse devant le palais de justice. Ces faits ont ainsi été relatés dans la presse régionale, sur France 3 Midi-Pyrénées ainsi que sur France Inter et France Info. Les débats au cours de l'audience ont été animés et teints d'une profonde émotion, mais le prévenu n'a pas su donner d'explication convaincante sur son comportement, affirmant simplement ne pas avoir vu le cycliste. Le chauffard a finalement été condamné à 3 ans de prison dont 18 mois fermes, suivant les requisitions du procureur. Par contre, l'Association a été déboutée de sa constitution de partie civile.

Au niveau de la politique cyclable, cette médiatisation a vraisemblablement une fois de plus agacé notre Maire qui n'apprécie pas que soit mis en lumière son manque de courage politique. Mais elle n'a, pour l'instant, pas eu d'impact sur cette section des boulevards qui reste toujours dangereuse et hostile pour les vélos, illustrant une fois de plus que la fluidité de la circulation prime sur la vie des cyclistes.

Florian Jutisz

brève *Projet de randonnée vélo dans la vallée du Lot - Juillet 2011*

Une équipe de l'association Vélo et de l'AF3V prépare une randonnée à vélo dans la vallée du Lot, entre Aiguillon et les sources du Lot, sur 550 km. Objectif : faire connaître le projet de Véloroute vallée du Lot, itinéraire jalonné sur routes et sécurisé, et demander aux collectivités locales de l'aménager. Cette randonnée « militante » sera aussi touristique.

Dates prévues : 4 au 13 juillet 2011. Etapes de 50 à 70 km, avec des montées. Hébergement conseillé en camping. Randonnée en autonomie (chacun transporte ses bagages). Le programme précis n'est pas encore adopté, et sera disponible début avril. Plus d'informations : voir Julien Savary (mail : j-savary@wanadoo.fr), Jean-Louis Charpentreau et Marie-Claude.

30 ans !

Trente ans déjà.

A l'époque, le maire Pierre Baudis avait le projet d'une voie express sur les berges de Garonne (le périphérique Est n'existait pas). Le Comité de Défense des Berges, qui s'opposait à ce projet, organisait chaque printemps depuis 1975 une grande fête sur le Port de la Daurade. Les nombreux débats et discussions avaient abouti à une série de propositions pour contrecarrer le tout-auto de la municipalité. Les idées essentielles :

- le tram et non le métro
- arrêt de la construction de parkings centraux
- piétonisation du centre (à l'intérieurs des boulevards)
- réseau de pistes cyclables, avec création de l'Association Vélo
- une zone verte au cœur de la ville le long du fleuve

Parmi les premières actions de l'Association Vélo :

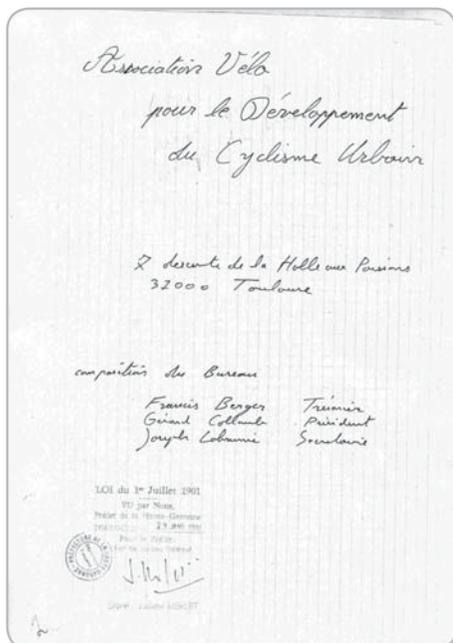
- » Un coup de pinceau sur le trottoir du Pont Neuf pour matérialiser une bande cyclable... aussitôt effacée par la mairie
- » La première manif vélo à l'automne
- » Le 1^{er} article dans la Dépêche le 22 octobre 1980
- » Les statuts déposés en janvier 81
- » Une permanence dans le local du Comité des Berges... mais, par souci d'indépendance, le CA de l'Association Vélo ne comprenait aucun membre du bureau du Comité des Berges

Trente après :

- nous avons 2 lignes de métro, et leur colossale dette
- des parkings centraux aspirateurs à voitures (sauf celui prévu sur le Port de la Daurade... tombé à l'eau)
- environ 300 kilomètres de pistes / bandes cyclables

Et depuis quelques jours, la première ligne de tram et, à la demande de la nouvelle municipalité, un superbe projet d'aménagement du centre ville proposé par le cabinet d'architectes Busquets qui reprend nombre d'idées échangées lors des fêtes des berges, il y a 30ans. Que de gâchis !

Jean-Claude Coustel



RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le PREFET de la Haute-Garonne,

Certifie avoir reçu de MM. Antoine Collobert Ojeard
Jacques de l'Homme Arnaud

demeurant à 31000 Toulouse

une déclaration en date du 23 janvier 1981
par laquelle ils font connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

Association Vélo (pour le développement des
cyclisme urbain)

dont le siège social est situé à 7 descente de la Halle aux
Poissons Toulouse

ainsi que deux exemplaires des Statuts de ladite Association.

Toulouse, le 23 JANV 1981 19

Le Préfet de la Haute-Garonne,
Le Chef de Bureau délégué.

Julie MERLET

Extrait du décret du 16 août 1901

« Article premier. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'Association ».

« Dans le délai d'un mois elle est rendue publique par leurs soins au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association, ainsi que l'indication de son siège social ».

Si l'insertion n'est pas faite dans le délai légal, la déclaration est nulle et l'Association ne possèdera pas la capacité civile prévue à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

La demande d'insertion doit être adressée : Préfecture, 1^{er} Direction, 1^{er} Bureau, Associations.

Extrait de la loi du 1^{er} juillet 1901

« Les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial (côté et paraphé par le Préfet ou son délégué) qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande ».

HELENE MENAL

Au rayon deux-roues, « c'est raté ». Les cyclistes de l'association Vélo n'y vont pas par quatre chemins. Après avoir multiplié les sorties de reconnaissance le long de la ligne, leur déconscience est d'autant plus grande qu'ils attendaient beaucoup des aménagements. « Entre le corridor cycliste de l'avenue de Grande-Bretagne qui permet de tourner ni à gauche, ni à droite, ni les passages obligatoires sur les voies de tram ou sur les trottoirs et le manque de signalisation, le parcours est tout simplement hostile pour les vélos », énumère Florian Jutisz, le président de l'association.

Signalisation à améliorer

Dans la partie blagnacaise de la ligne, le bilan est encore plus sévère. « Il y a 50 % de pistes cyclables dans les nouveaux quartiers comme Andromède, et 50 % de l'importe quoi dans Blagnac intra-muros », affirme Gaël Duréau. Pour deux familles plutôt remontés. Pour prouver leur bonne foi, les militants ont enfilé hier dans leur siège Philippe Goiran Vertsi, l'élu chargé des amé-

TRANSPORTS 15 oct
LE TRAM ENTRE AU RAYON MANIF

Elle demande des aménagements cyclables tout le long de la future ligne de tram Garonne. L'Association Vélo appelle à manifester demain*. Après avoir passé au crible le projet, les militants du deux-roues ont en effet relevé deux in-pas-ses cyclables : l'une avenue de Muret où les cyclistes seront priés de passer au large sur l'étrénoir digue de la Garonne ; l'autre boulevard Déodat-de-Séverac où la piste cyclable s'arrête brutalement à hauteur du passage à niveau. Pour régler ces problèmes, l'association préconise notamment de supprimer des places de stationnement. ■

nagements cyclables au Capitole et conseiller du Grand Toulouse. « Nous avons été obligés de composer avec les emprises foncières initiales déterminées avant le début de notre mandat », se défend-t-il. Il reconnaît cependant qu'il faut « améliorer rapidement la signalisation et l'information des cyclistes ». Il promet enfin de faire mieux sur la future ligne Garonne.

L'association vélo demande aussi, comme cela se fait à Strasbourg ou Montpellier, de pouvoir transporter les bicyclettes dans les rames, « au moins aux heures creuses ». Mais sur ce point, l'article 9 du tout nouveau règlement interne du tramway est très clair : seul les vélos plants sont acceptés à bord. ■

Recours gracieux

Cette anomalie toulouso-toulousaine fait bondir les militants de l'association vélo. « Alors qu'elle avait deux ans pour se mettre aux normes, la ville s'octroie un délai, ce qui montre clairement son manque d'intérêt en matière de politique cyclable », s'offusque Florian Jutisz, son président. Il veut croire qu'il s'agit d'un « simple retard technique dans la pose des panneaux et le marquage au sol ». En plus, un autre arrêté municipal, pris

CONCERTATION

L'association vélo reconnaît que certaines rues peuvent faire exception au double sens cyclable « pour des raisons de sécurité », mais elle demande une justification technique « rue par rue » et une concertation plus large.

à la même date, interdit de façon permanente le double sens cyclable dans une dizaine de rues. Les militants ont enfourché leur vélo pour les inspecter. Bilan des opérations : quatre de ces rues ne sont même pas à sens unique pour les voitures. Comme la rue Jean-Giono, dans le quartier de Saint-Simon, par exemple. « On a vraiment l'impression d'un travail bâclé », dit Florian Jutisz. L'association vélo a écrit au maire le 1^{er} septembre en lui demandant l'annulation des deux arrêtés municipaux « par recours gracieux ». Pour l'heure, le Capitole ne souhaite pas dire s'il sera accepté ou pas. Le dossier est « en réflexion ». ■

CIRCULATION Les cyclistes montent au créneau
LE CONTRESENS TARDE

HELENE MENAL

Depuis le 1^{er} juillet, tous les cyclistes de France peuvent théoriquement emprunter à contresens les rues à sens unique, du moment qu'elles sont situées en zone 30. Mais pas vraiment à Toulouse, qui possède pourtant plusieurs dizaines de kilomètres de rues répondant à ces critères. La Ville rose joue même le contre-pied puisqu'un arrêté municipal en date du 21 juillet interdit pendant un an le double sens cyclable dans les rues non équipées. Une décision motivée par « la sécurité » et « la nécessité d'installer une signalisation ».

JEUDI 7 OCTOBRE 2010



Les militants de l'association vélos déplorent les « discontinuités cyclables » le long de la ligne, qui les obligent parfois à rouler sur les voies des voitures.

F. SCHNEBER / 720 MINUTES

JUSTICE
LE CHAUFFARD ÉCOPE DE 18 MOIS DE PRISON

30 nov 2010

Trois ans de prison ferme, dont 18 mois avec sursis. C'est la peine prononcée hier par le tribunal correctionnel à l'encontre de José Urrrego Aponte, un ingénieur colombien de 33 ans, pour avoir mortellement fauché Jonathan, un étudiant de 19 ans qui circulait au guidon d'un Vélo Toulouse le 3 avril 2009. Le drame s'est produit sur l'avenue Paul-Séjourné, sur cette section à deux fois deux voies très roulante entre le pont des Catalans et la place Héraklès. Le tribunal a également prononcé une annulation du permis de conduire, ainsi que l'interdiction de repasser l'examen avant un an. Pour Laurent de Caunes, l'avocat de la famille de Jonathan, « cette peine soulage les proches de la victime mais la justice pénale ne remplace pas la peine d'avoir perdu un enfant aussi jeune ». L'association Vélo, qui s'était portée partie civile lors du procès pour demander des indemnités afin de mieux protéger les personnes circulant en cycle, a été déboutée. ■

L'horreur d'un accident évitable



M^r Laurent De Caunes avec la mère et la sœur (à droite sur la photo) de Jonathan Magonthier, tué par une voiture à 19 ans. / Photo DDM, Nathalie Saint-Affre

La dépêche - 9 novembre 2010

l'essentiel

Le 3 avril 2009 à la sortie du pont des Catalans à Toulouse, Jonathan Magonthier a été tué par une voiture. Le conducteur, un ingénieur colombien de 33 ans, était jugé hier par le tribunal correctionnel.

liciers... « On veut comprendre comment cet accident dramatique et infâme a pu arriver? On veut savoir comment il n'a pas pu l'éviter! On voudrait répondre de façon froide et consciencieuse... Mais c'est tellement compliqué ». M^{re} Emmanuelle Monferan, avocate du chauffard, a su poser le dilemme de ces audiences impossibles. Quand des familles meurtries, minées par le chagrin et les questions, attendent de la justice des réponses impossibles. Pourquoi, ce soir-là, cet homme inséré, père lui aussi, a-t-il pris la direction du pont des Catalans alors qu'il habite du côté du Grand-Rond? Pourquoi roulait-il si vite? Pourquoi n'a-t-il rien vu? Pourquoi a-t-il choisi de fuir? Pourquoi et encore pourquoi un garçon de 19 ans, fou de la vie, est-il mort sous les yeux de son ami d'enfance sur un trottoir à 2 heures du matin? On cherche, on interroge, on avance l'alcool dont on ne connaît pas le dosage, on se

demande s'il a freiné, d'où il venait, où il allait... La famille garde ses doutes, ses angoisses, son chagrin. Le chauffard sa culpabilité. « L'alcool, la prison, la perte de l'emploi... La panique peut arriver. On préfère rentrer à la maison. Et le lendemain, sans remord, on n'appelle pas la police, on part au travail. Ça fait très mauvais effet », prévient le procureur Garrigues qui réclame trois ans de prison dont 18 mois avec sursis, deux ans de suspension du permis et 3000 € d'amende. Une peine sans concession après une plaidoirie où M^{re} De Caunes a détaillé les fautes nombreuses et successives. « La mort de Jonathan a mis toute sa famille dans un grand chagrin et une grande peine. Il faut une justice sévère », demande à la barre la grand-mère de la victime. Le tribunal rendra sa décision le 29 novembre. Elle laissera de toute façon un goût amer, celui de la vie perdue.

Jean Cohadon

AUCUN AMÉNAGEMENT DEPUIS LE DRAME

Dans cette triste affaire, l'association Vélo s'est portée partie civile. Une « première » pour éviter que le vélo soit stigmatisé et classé comme déplacement dangereux. « Pourquoi les pouvoirs publics ne mettent-ils pas en œuvre une politique vélo suivie? s'interroge Vincent Bernatets, porte-parole de l'association. Un tel drame donne une très mauvaise image alors que sur 10 % des déplacements vélo, moins de 4 % des accidents lui sont imputables ». Vincent Bernatets s'étonne aussi que depuis le drame, aucun aménagement n'est été effectué boulevard Séjourné : « L'association avait pourtant demandé à la mairie de sécuriser les grands axes, qu'ils soient aménagés d'une voie vélo-bus. Un bénéfice énorme : les voitures se retrouvant sur une seule voie, roulent moins vite ». S. G.

balades du dimanche

Planning du printemps

Après la pause hivernale et les fêtes de fin d'année, le groupe Balade du Dimanche à Vélo reprendra au printemps prochain ses sorties et vous invitent déjà à prendre note de ses prochains rendez-vous.

Nous commencerons **en mars** par une balade très familiale :

Maud nous invite à nous rendre en famille, grands et petits à Ramonville pour découvrir le parcours botanique de l'oppidum de Cluzel.

Cette balade partira du Grand Rond et se fera sur une demi-journée.

Programmée pendant le mois de mars, la date exacte sera fixée en fonction de la météo. Nous ne manquerons pas de vous en informer ; les inscriptions sont libres.

Samedi 9 avril

On reprogramme la balade St Gaudens - Carbonne que nous n'avons pas pu faire cet automne avec Jean-Pierre. Le principe en est le même : on rejoint St Gaudens avec le train et on descend en vélo le long de la voie verte de la Garonne jusqu'à Carbonne. Pour cette sortie, exceptionnellement fixée le samedi, les inscriptions sont obligatoires afin de gérer les places de vélos dans le TER qui part de Toulouse vers 9h. Nous attendons les nouveaux horaires des TER pour vous préciser l'organisation et heures des rendez-vous sur notre site <http://toulousevelo.free.fr/> à la rubrique Plus sur le Vélo – Balades du Dimanche



Dimanche 24 avril

Maud nous amènera à Giroussens pour la fête des potiers après avoir pris le train jusqu'à Rabastens et nous rentrerons en vélo à Toulouse ; d'une distance de 60 km, la balade sera de difficulté moyenne avec quelques dénivelés.

Dimanche 22 mai

Pascal nous propose de nous retrouver sur Castres et suivre la véloroute qui nous mènera à Revel

par les villages de Viviers les Montagnes – St Avit – Lagardiolo – Pont Crouzet. Sans difficulté majeure, ce circuit de l'ordre de 60 km est jalonné de sites à découvrir.

Week-end des 12 et 13 juin

Proposée par Michel, José et Bernard : 2 jours pour découvrir le deuxième tronçon de la voie verte ariégeoise Labastide de Cérrou – St Girons, avec au programme la découverte de St Lizier.

Et déjà en préparation par nos cyclistes enthousiastes Maud et Monique, 2 jours d'escapade dans le Narbonnais pour longer le canal de la Robine en direction de Gruissan, l'île St Lucie - Port La Nouvelle, les 3 et 4 septembre.

BONNES FETES à TOUS !

Le Groupe Balade du Dimanche

brève

Les platanes de la route d'Albi :
4^{ème} anniversaire de leur sauvegarde

Pour fêter le 4^{ème} anniversaire de la sauvegarde des platanes de la Route d'Albi (ex RN88), "Agir pour Croix Daurade", "Arbres et Routes" et "Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées" ont organisé, le 24 septembre dernier, un apéritif citoyen devant le centre commercial Saint Caprais à l'Union. Avec le groupe rock "Roxane", on se serait cru en été ! L'ambiance était conviviale et les discussions allaient bon train entre riverains, élus et associatifs.

En 2005, le projet de "Transport en Commun en Site Propre" (TCSP) porté par Jean-Luc Moudenc avait suscité une vive polémique : les 3 associations s'étaient mobilisées pour défendre les 250 platanes menacés d'abattage. Grâce aux 10 000 signataires de la pétition et au vote du Conseil Général, le projet est actuellement suspendu. En 2006, "Arbres et Routes" et "Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées" ont déposé un recours pour annulation de la Déclaration d'Utilité Publique. L'audience a eu lieu le 2 septembre dernier, le jugement sera rendu prochainement.

Pourquoi cette action en justice ? Ce projet prévoyait la destruction inutile d'une magnifique coulée verte formée de plus de 250 platanes centenaires pour la création d'un équipement de dimension autoroutière où passaient, côte à côte, voies de bus, pistes cyclables, parcours piétons, tout en maintenant la prééminence de la circulation automobile. Et le gain de temps aurait été, au final, dérisoire pour les usagers.

Les 3 associations réaffirment aujourd'hui leur attachement à ces alignements centenaires. Plusieurs pays d'Europe les désignent aujourd'hui comme des allées et leur confèrent une véritable valeur patrimoniale. Plantés depuis plus de 100 ans, les platanes de la route d'Albi ont survécu aux tempêtes, aux canicules, aux agressions urbaines, tout en nous prodiguant ombre, fraîcheur, oxygène et en absorbant de surcroît une bonne partie de notre pollution.

Les associations tiennent également à rappeler que des solutions alternatives, innovantes et complémentaires existent et qu'il faut les appliquer en rassemblant toutes les énergies : du Conseil Général, de la Région, de la Communauté Urbaine, des communes concernées et de leurs élus, des associations et des citoyens, dans une réelle concertation. Selon François Calvet, conseiller régional et vice-président de la commission transport : "Sur un axe fort et structurant comme celui-là, dès qu'on favorise la voiture, on défavorise le vélo, le transport en commun et le piéton. Je pense qu'il faut gérer la mobilité sur du long terme, cela ne peut se faire qu'avec les habitants."

Anne Kimmel

<http://agirpourcroixdaurade.free.fr/> - <http://www.arbresetroutes.org> - <http://amisdelaterrem.free.fr/>

Le tramway est de retour à Toulouse. Irrigant pourtant la ville de nombreuses lignes il y a plus de cinquante ans, la logique de l'époque du tout voiture avait signé sa mort. En novembre, disons en décembre vu le contexte social, il renaîtra entre les Arènes et Beauzelle. Rien à voir avec les trams rustiques de l'époque, ce sera le fleuron de la technologie. Tellement sophistiqué qu'il oublie le vélo, pourtant allié naturel d'un tel équipement qui redessine les rues empruntées et qui rééquilibre le partage de l'espace. Le vélo sera interdit à bord, même en heure creuse et dans le dernier wagon, à l'image de villes comme Montpellier ou Bordeaux, elles aussi récemment rééquipées. Cette décision incompréhensible des élus l'est d'autant plus qu'aucun stationnement vélo n'a été installé, pas un seul support prévu ! Juste la promesse de 3 abris à vélos de 8 places chacun !

Ce constat, l'Association Vélo et l'ABAVE de Blagnac l'ont fait mercredi 24 Novembre 2010 entre les stations Arènes Romaines et Place du Relais. MM. Cohen, Carreiras, Keller et Goirand y avaient été invités. Seul ce dernier était présent. La SMAT, maître d'œuvre du projet, était représentée par une salariée. Face aux médias, ont été déplorées les anomalies suivantes :

- discontinuités : de longs tronçons non aménagés pour les cyclistes (alors que des stationnements autos très peu utilisés et des massifs d'ornement, comme sur la rte de Grenade, ont été préférés) et des points noirs comme le rond-point Jean Maga (2 voies de voiture)
- sens interdits obligeant à de longs détours
- franchissement par les rues transversales non pourvu d'aménagements cyclable (rue Servanty)
- manque de lisibilité du parcours cyclable par ailleurs peu pratique (traversées incessantes et non indiquées des voies du tram, mobilier urbain planté au milieu de la piste...)

Bref, ce parcours aurait pu constituer un axe structurant. C'est raté. Le cycliste quotidien retiendra même la suppression de pistes cyclables et les difficultés pour évoluer rapidement, facilement et en sécurité. La circulation efficace des cyclistes ne faisait vraisemblablement pas partie intégrante du projet.

Parmi les annonces lors de cette « inauguration » cycliste, on retiendra tout de même, outre les abris vélos, une passerelle à l'étude pour le franchissement du Touch avenue des Arènes Romaines, l'implantation hypothétique de supports vélos, l'étude de la possibilité du double sens cyclable aux endroits aujourd'hui en sens interdit. L' élu présent s'est déclaré par ailleurs personnellement favorable à l'autorisation d'emmener le vélo dans le tram.

Il est à noter que cette opération s'est déroulée pendant la période d'enquête publique sur le tram G. Si l'Association Vélo va déposer dans les jours à venir une contribution pour des aménagements cyclables tout le long du parcours, le message est clair : les erreurs de la ligne T1 ne doivent pas se reproduire sur la future ligne Garonne.

Les 4 associations (ass. Vélo, Collectif des Arènes Romaines, BSDD-Blagnac, et ABAVE-Blagnac) ont demandé la création d'une Coulée verte de la Garonne entre Toulouse et Blagnac en 2009 (voir « Vélo » n°104 et 105), et ils ont recommencé en 2010 (en renvoyant un courrier avec onze demandes).

80 cyclistes pour la Journée des Voies Vertes (26 septembre) découvrent la seule réalisation en un an : deux goulottes vélo

Les associations ont organisé le dimanche 26 septembre 2010 une balade de Toulouse à Blagnac qui a réuni 80 cyclistes pour découvrir et demander à nouveau la Coulée verte, et voir ce qui avait avancé en un an. JM Fabre, maire-adjoint en charge du secteur 3 (nord), présent, a suivi la balade jusqu'au pont de la rocade. Il a pu voir sur le terrain plusieurs demandes, et entendre nos explications. Les participants ont vu que la seule réalisation était deux goulottes pour vélo créées aux escaliers du pont des Catalans, côté rive gauche ! Rien ailleurs !



Deux goulottes en un an, c'est peu !

On nous répond : « tout est à l'étude »

Elus et techniciens du Grand Toulouse nous répondent que toutes nos demandes sont à l'étude, soit dans les « Pôles » concernés (découpage des services techniques en pôles géographiques), soit dans le service central qui fait l'étude de la continuité rive gauche entre la rocade et Blagnac, avec passerelle sur le Touch... Résultats ? On ne sait pas quand !

On parle de « coulée verte de la Garonne » dans les projets à long terme

Les projets d'urbanisme à moyen terme reprennent l'objectif de chemins ou promenades piétons-cycles sur les rives de la Garonne, continues dans toute l'agglomération, et avec des passerelles pour relier les deux rives et l'île du Ramier : projet pour le quartier Empalot, travaux de la « Fabrique urbaine » (définir le Toulouse futur)... Bravo : l'idée avance...

...Mais les associations exigent des réalisations concrètes rapides

Deux goulottes en un an ! A ce rythme il faudra 20 ans ! Les cyclistes qui continuent à circuler nombreux sur cet axe, et ont vu leurs conditions d'accès à Blagnac se dégrader avec le tramway, demandent des réalisations rapides :

- passage rive gauche sous la rocade (rampe, éclairage)
- Vieux Pont de Blagnac : « plateau traversant » pour relier les 2 pistes digue Garonne / digue vers Sesquières
- éclairage de la piste rive droite entre ce pont de Blagnac et le pont des Catalans
- accès à cette piste au pont des Catalans (rampe) et passage sous ce pont...

Le point sur l'avancement de nos demandes anciennes (5 ans) d'une piste / voie verte continue, avec connections aux quartiers :

La piste de la digue entre les Oustalous et la rocade est terminée

Longue de 600m environ elle est achevée depuis Avril 2010, avec un éclairage solaire à détection de présence (depuis novembre) et une piste de liaison de 300m avec la route d'Espagne (Langlade) aussi éclairée (de façon classique). Il manque l'éclairage sous les ponts de la rocade et de la voie ferrée.

Nouvelle piste sur la digue (600 m)



Traversée de la route d'Espagne : sécurisée

La traversée de la route d'Espagne est sécurisée par un rond-point au niveau de l'impasse de Langlade.

Piste dans le Cancéropôle : toujours fermée

La piste cyclable de 2 km, terminée à l'intérieur du Cancéropôle est toujours fermée : grille fermée sous la rocade ! Ouverture ? On se sait pas quand ? Sans doute fin 2011...

Piste à contre-sens chemin de la Loge : rien n'est fait

Ces travaux d'une bande cyclable à contre-sens sur le pont du chemin de la Loge sont programmés pour 2010, mais les travaux n'ont pas commencé. Manifestations et pétitions n'ont, pour le moment, servi à rien... Pourquoi ce blocage ?

Un portail rue de la Digue qui nous inquiète

Un portail est en construction rue de la Digue au niveau de l'immeuble, il pourrait empêcher le passage des cyclistes. L'Association Vélo est intervenue.

Intervention contre le projet d'immeuble rue de l'Oasis, à l'occasion du PPRI

L'association Vélo s'oppose depuis trois ans à ce projet, combattu par le Comité de quartier, d'un immeuble au niveau de la rampe actuelle, après la rue de la Digue, car il couperait la continuité cycliste le long de la Garonne. Ce projet nuirait aussi à la lutte contre les inondations, et l'association Vélo le dira lors de l'enquête en cours sur le Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations (PPRI).

NB : dans ce PPRI on apprend que la digue Garonne a un point faible (elle est en terre) entre les Oustalous et la rocade, là où vient d'être réalisée la piste cyclable ! De gros travaux de renforcement de la digue devraient, un jour, avoir lieu à cet endroit...

En conclusion, les avancées sont réelles (900 mètres aménagés) mais pourquoi ces retards ? Le nombre de salariés présents dans le Cancéropôle augmente, les besoins d'accès à vélo aussi ! Et les habitants des quartiers veulent accéder aux bords de Garonne...

Julien Savary



balade à vélo n°63 Castres-Revel par la Véloroute

Distance : 32 km

Durée : une demi-journée

Intérêt : itinéraire de liaison

Difficultés : quelques montées

Carte conseillée : IGN n°64

Balade sur un itinéraire bien jalonné (Véloroute) sur des petites routes, avec une sortie de Castres difficile et quelques montées. Elle est accessible à tous cyclistes adultes en « prenant son temps ».

Dans Castres, l'itinéraire commence près du centre, au rond-point de Lameilhé, sur la D60 dir. Labruguière, au bout de l'av. E. de Villeneuve. Suivez le jalonnement, en allant vers Dourgne (D85), et en franchissant la rocade. Juste après la voie ferrée, tournez à droite vers Saïx. Prudence sur ces deux kms, circulés.

La Véloroute continue sur des petites routes à très faible trafic, surtout après Viviers où il s'agit de chemins ruraux. Le parcours présente une longue montée au dessus de Saïx, et ensuite plusieurs côtes assez raides. Cela permet de profiter de vues lointaines sur la campagne et le massif de la Montagne Noire, dont on se rapproche en descendant vers Revel.

4 km avant Revel, au carrefour (croix) vous pouvez aller à gauche (circuit C17 Le Tarn à vélo), pour visiter Sorèze et Durfort (retour au Pont Crouzet par D44).

2 km avant Revel, après le Pont Crouzet, pour éviter la D85, 500m après La Garrigole, au Quartier des Bouriates, prenez à gauche le chemin gravillonné balisé en GR qui passe le long de l'usine, puis dans les champs. Il tourne à droite, et ramène dans Revel, au Moulin du Roy (fin du jalonnement), au bord de la Rigole de la Plaine, petit canal qui apporte les eaux de la Montagne Noire. Longez cette Rigole en partant à gauche sur la route (300 m jusqu'aux terrains de sports du Lycée), puis sur la Voie Verte aménagée. À la traversée avec la route qui monte au lac de St-Ferréol (D629), allez à droite : vous arrivez au centre.

La Voie Verte continue le long de la Rigole, jusqu'au lac de Lenclas (15km) et au-delà, en terre, jusqu'au canal du Midi (total 40 km).

NB : Peu de services sur le parcours. Un point d'eau à Saïx. À Revel, au Moulin du Roy, point d'eau et aire de pique-nique.

À visiter : Sorèze et son abbaye-école. Durfort et ses artisans du cuivre. Le lac de St-Ferréol et le Musée et Jardins du canal du Midi (05 61 80 57 57). Revel : bastide, halle, marché le samedi matin.

NB : Peut se faire depuis Toulouse en train et car + vélo : Castres est desservi par les trains TER et Revel par les cars départementaux qui acceptent les vélos dans les soutes (tél. Gare routière: 0 800 511 883).

Plus d'informations, voir le site AF3V: <http://www.af3v.org/-Fiche-VVV-.html?voie=74>

Julien Savary



Itinéraire jalonné



5 avenue Collignon
31 200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org/>
toulouse@fubicy.org
Tel / Fax : 05 34 30 94 18

Permanence :
le mercredi de 17h30 à 19h30

Fédération du cyclisme urbain :
FUBicy
12 rue des Bouchers
67 000 Strasbourg
www.fubicy.org
velocite@fubicy.org
03 88 75 71 90

Organisation Bus Cyclistes :
www.buscyclistes.org

Responsable du journal :
Antoine Gaillard
Directeur de publication :
Florian Jutisz

Bonnes fêtes à tous !

réunions (ouvertes à toutes et à tous !)

Le Conseil d'Administration se réunit le dernier mercredi de chaque mois (en général), à 20h15 à la Maison du Vélo (et non plus au local de l'association), 12 boulevard Bonrepos à Toulouse. Prochaines réunions : 19 janvier (décalée), 23 février, 30 mars, 20 avril (décalée), 25 mai, 29 juin.

balades nocturnes

Actuellement en trêve hivernale, les balades nocturnes reprendront le 25 mars 2011 pour une nouvelle saison.

Balades du dimanche...

**samedi
9 avril
dimanche
24 avril**

Balade Saint-Gaudens > Carbonne,
exceptionnellement un samedi !

Balade à Rabastens et Giroussens

Programme complet page 10

Rappel

Assemblée Générale
samedi 5 février 2011
16h à 20h30
Maison du Vélo